Ordre de service d'action

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2024-410** **10/07/2024**

Date de mise en application : 01/09/2025
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 7

Objet : Note de service sur les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité «ACS'AGRI : Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRIcole »

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF SRFD - SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles IEA Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « ACS'AGRI : Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRIcole » rénové à la rentrée scolaire 2025 pour une première session d'examen en 2027

Textes de référence :

Arrêté du 29 décembre 2023 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "ACS’AGRI : Analyse, Conduite et Stratégie de l’entreprise AGRIcole »

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRIcole ». Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2027.

Luc MAURER

Le directeur général adjoint, chef du service de l'enseignement technique

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation des capacités professionnelles du BTSA ACS'AGRI : Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRIcole

Option : transition agricole dans les territoires métropolitains

Option : transition agricole dans les territoires ultra-marins

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.
Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 4**.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.
Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :
- un contexte professionnel ou social,
- des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.
Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.
Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Pour les EPT et HCCF, l'autorité académique en charge de l'organisation des examens s'attachera à construire les postes d'évaluation avec des jurys de l'option.

Partie 2 – Indications de cadrage dans le cas du BTSA ACS'AGRI

2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves		Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients
				Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)	
Tronc commun	**E1**	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine professionnel	**E4**	B4	Piloter des systèmes de culture et d'élevage dans une perspective de multiperformance	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise	ECCF	EPT	ECCF	1

			agricole				
	E6	B6	Manager l'activité d'une entreprise agricole	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multiperformance et de résilience	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles	EPT		ECCF	1

2.2. Epreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Epreuve E7 : « Pilotage d'un projet stratégique d'entreprise agricole »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7 « Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multiperformance et de résilience ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Evaluer la performance globale de l'entreprise agricole	Analyse systémique du fonctionnement de l'entreprise Analyse multicritère de la performance globale de l'entreprise
C7.2 Conduire une évaluation prospective de la résilience de l'entreprise agricole	Caractérisation des menaces et des opportunités à différents pas de temps Explicitation des leviers d'action en faveur de la résilience de l'entreprise agricole
C7.3 Concevoir un projet stratégique d'entreprise multiperformante et résiliente et son suivi dans le temps	Explicitation des axes et objectifs stratégiques du projet Explicitation des actions à entreprendre Elaboration des indicateurs de suivi stratégique

Cette épreuve prend la forme d'un oral à partir d'un dossier et d'une fiche de synthèse produits par le candidat. Elle s'appuie sur le vécu dans une entreprise agricole dans laquelle le candidat a réalisé une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (stages ou apprentissage). Les structures éligibles sont celles qui exercent une/des activité(s) agricole(s) au sens du code rural.

L'entreprise retenue doit permettre de certifier l'ensemble des capacités du bloc 7.

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- Evaluer la performance globale de l'entreprise agricole dans son environnement,
- Estimer, dans une vision prospective, la capacité de l'entreprise à s'adapter à son environnement,
- Expliciter les axes et objectifs stratégiques d'un projet en cours ou à venir,
- Proposer, justifier et adapter un plan d'actions en lien avec un projet stratégique,
- Concevoir les modalités de suivi dans le temps de la mise en œuvre d'un projet stratégique, en tenant compte d'enjeux associés à un contexte de transition.

Les éléments de méthodologie doivent mobiliser une approche stratégique du fonctionnement de l'entreprise agricole dans son environnement dans une perspective de multiperformance et de résilience.

Le candidat peut s'appuyer sur des diagnostics partiels qu'il a réalisés mais leur évaluation ne relève pas de cette épreuve.

Nature et modalités de l'épreuve :
Le candidat produit un dossier et une fiche de synthèse, supports d'épreuve orale.

Dans le dossier de 30 pages maximum (annexes comprises), sont notamment présents :

- Une présentation synthétique et contextualisée du fonctionnement de l'entreprise dans une approche systémique et stratégique,
- Une évaluation multicritère de la performance globale de l'entreprise,
- Un projet stratégique d'évolution, en cours ou à venir, et son analyse en lien avec les valeurs du/des pilotes et les enjeux de transition,
- L'organisation du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions lié au projet, et
- Une proposition d'adaptation du plan d'action à un risque identifié par le candidat.

La fiche de synthèse de 4 pages A4 maximum présente les points essentiels du dossier en lien avec les trois capacités certifiées.

Le dossier et la fiche de synthèse font partie de l'évaluation. Ils ne sont pas évalués en tant que tel mais contribuent à l'évaluation de la capacité C7.

Le dossier et la fiche sont transmis aux deux enseignants en amont de l'épreuve, selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.

Le candidat remet au jury lors de l'entrée en salle un exemplaire de la fiche à l'intention du professionnel. Le professionnel dispose de 5 minutes pour prendre connaissance de la fiche.

Tout candidat n'ayant pas transmis le dossier et la fiche en amont de l'épreuve ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E7. Le candidat sera considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve orale :
L'oral d'une durée de 40 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat de l'étude réalisée dans le dossier
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir les éléments présentés à l'oral et dans le dossier

L'usage d'un support de présentation sous format papier ou numérique (avec PDF sur clé USB et copie papier de secours) est autorisé pour l'épreuve E7. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Examinateurs :
Deux évaluateurs intervenant de la spécialité :

- Un enseignant/formateur en sciences et techniques agronomiques, productions végétales ou productions animales de la spécialité et
- Un enseignant/formateur de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise intervenant de préférence dans le module M7
- Un professionnel.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

Grille d'évaluation : Annexe 1

Epreuve E8 : « Accompagnement du changement stratégique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Faire émerger les besoins d'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs dans un contexte territorial donné	Diagnostic territorialisé de la situation de l'acteur ou du collectif d'acteurs Problématisation de la demande de l'acteur ou du collectif d'acteurs Formalisation des besoins d'accompagnement stratégique
C8.2 Contribuer à la mise à disposition de ressources utiles à l'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs	Repérage de ressources utiles à l'accompagnement Analyse des ressources repérées au regard de la dynamique d'accompagnement Hiérarchisation de ressources pertinentes
C8.3 Contribuer à la construction d'un plan opérationnel d'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs	Justification des choix opérés Propositions d'amélioration

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle prenant appui sur trois fiches élaborées par le candidat à partir d'une ou plusieurs situation(s) professionnelle(s) réelle(s) vécues, situation(s) dans la(les)quelle(s) est en jeu la question de l'accompagnement d'un acteur ou d'un collectif d'acteurs, au changement stratégique. Ces situations sont vécues, au cours de stages, de périodes d'apprentissage ou toute autre expérience d'accompagnement, y compris en établissement de formation. Ces expériences d'accompagnement peuvent avoir été vécues dans le cadre de travaux collectifs. On n'attend pas du candidat qu'il pilote les dynamiques d'accompagnement mais qu'il y participe en qualité d'acteur associé à certains moments. Les dynamiques d'accompagnement présentées peuvent être pilotées par un ou plusieurs animateur(s) de projet, conseiller(s) d'entreprise ou encore animateur(s) de structures collectives (associations, groupe d'agriculteurs, GIEE …).

Nature et modalités de l'épreuve :

Le candidat élabore trois fiches -une fiche par capacité à évaluer-permettant la prise en compte de tous les critères d'évaluation.

Les fiches, de 2 pages A4 maximum, peuvent être complétées chacune par une annexe de 2 pages maximum.

Les fiches s'appuient sur l'analyse d'une ou plusieurs expériences professionnelles d'accompagnement stratégique vécue(s). Chaque fiche précise le contexte de la situation professionnelle vécue correspondante. Dans l'analyse de ces situations, le candidat adopte la posture d'accompagnement d'un acteur ou d'un collectif d'acteurs.

Cette ou ces expériences professionnelles d'accompagnement doit(vent) engager un questionnement stratégique pour une ou plusieurs entreprises agricoles. Ce questionnement d'entreprise(s) implique son (leur) devenir sur le temps long et ce, de façon difficilement réversible. A titre indicatif, ces situations peuvent s'appuyer sur des démarches individuelles ou collectives diversifiées : projet d'installation, cession d'entreprise, modification de système d'exploitation, réflexions sur l'investissement stratégique, intégration d'un associé, questionnement sur le changement de race animale, conversion en AB, conversion vers un système d'élevage autonome, création d'un point de vente collectif, co-conception de systèmes de culture innovants et de systèmes fourragers robustes, engagement dans un projet de restauration collective, actions collectives sur un bassin versant, actions concertées multi-acteurs sur un territoire etc…

Les fiches font partie de l'évaluation. Elles ne sont pas évaluées en tant que tel mais contribuent à l'évaluation de la capacité C8.

Les 3 fiches sont transmises à chaque évaluateur en amont de l'épreuve selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.

Tout candidat n'ayant pas transmis l'ensemble des trois fiches ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E8. Le candidat sera considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve orale :
L'oral, d'une durée de 40 minutes, comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation durant lesquelles le candidat présente de manière contextualisée :
 - la mise en évidence de besoins d'accompagnement stratégique
 - un choix de ressources pour un accompagnement stratégique
 - un plan opérationnel d'accompagnement stratégique
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené, en lien avec les capacités visées, à préciser, approfondir et compléter les éléments présentés lors du premier temps de son exposé et le contenu des fiches.

Seules les fiches du candidat, en impression papier, peuvent être utilisées en qualité de support de l'oral pour cette épreuve.

Examinateurs :
Deux évaluateurs intervenant dans la spécialité :

- Un enseignant en sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise intervenant de préférence dans le module M8 et
- Un enseignant en sciences et techniques agronomiques, productions végétales ou productions animales de la spécialité ou un enseignant d'histoire-géographie.
- Un professionnel.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

Grille d'évaluation : Annexe 2

2.3 : Epreuves sous forme d'ECCF

Epreuve E4 : « Pilotage des systèmes biotechniques dans une perspective de multiperformance »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Piloter des systèmes de culture et d'élevage dans une perspective de multiperformance ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Evaluer la performance globale d'un système biotechnique	Choix des indicateurs Identification et traitement de données Mise en œuvre de l'évaluation Identification des marges de progrès et des points de fragilité
ECCF 4.2	C4.2 Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système de culture	Valorisation des interactions productions animales / productions végétales Choix et combinaison des opérations techniques Suivi des opérations techniques Qualité de l'ajustement
ECCF 4.3	C4.3 Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système d'élevage	Valorisation des interactions productions animales /productions végétales Choix et combinaison des opérations techniques Suivi des opérations techniques Qualité de l'ajustement
ECCF 4.4	C4.4 Concevoir un système biotechnique durable et résilient	Prise en compte des enjeux à différentes échelles Questionnement des complémentarités productions animales / productions végétales Adaptation de la proposition à la situation

4 ECCF : 1 à 4 situations d'évaluation prenant appui sur une ou plusieurs situations professionnelles réelles ou reconstituées pour les besoins de l'évaluation permettent d'évaluer les 4 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

La mobilisation et la manipulation d'outils mathématiques et informatiques à des fins de prise de décision sont attendues dans l'évaluation de la C4.1. Une partie pratique mobilisant l'utilisation d'un outil numérique est attendue en ECCF 4.1.
La mobilisation et la manipulation d'outils informatiques à des fins de prise de décision sont également attendues dans au moins une des capacités C4.2 ou C4.3.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 4 éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

Examinateurs :
En C4.1 :

- Un enseignant de Sciences et techniques agronomiques, Productions animales ou Productions végétales et
- Un enseignant de Mathématiques et
- Un enseignant de Technologie de l'Information et du Multimédia (TIM)

En C4.2 :

- Un enseignant de Sciences et techniques agronomiques Productions végétales et
- Un enseignant de TIM s'il n'intervient pas dans la capacité C4.3 et
- Un enseignant de biologie-écologie pour la capacité C4.2 et/ou la capacité C4.3.

En C4.3 :

- Un enseignant de Sciences et techniques agronomiques Productions animales et
- Un enseignant de TIM s'il n'intervient pas dans la capacité C4.2 et
- Un enseignant de biologie-écologie pour la capacité C4.2 et/ou la capacité C4.3

En C4.4 :

- Un enseignant de Sciences et techniques agronomiques, Productions animales et
- Un enseignant de Sciences et techniques agronomiques, Productions végétales et
- Un enseignant de Sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise

Un professionnel peut être associé à l'évaluation

Synthèse des examinateurs par capacité :

	C4.1	C4.2	C4.3	C4.4
STA PV	obligatoire si pas STA PA	obligatoire		obligatoire
STA PA	obligatoire si pas STA PV		obligatoire	obligatoire
SESG-GE				obligatoire
TIM	obligatoire	ici ou en C4.3	ici ou en C4.2	
Biologie-Ecologie		ici et/ou en C4.3	ici et/ou en C4.2	
Mathématiques	obligatoire			
Nombre d'évaluateurs	3	1 à 3	1 à 3	3

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E5 : « Gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 Répondre aux échéances réglementaire, fiscales, sociales, comptables et juridiques	Organisation adaptée des pièces comptables Conformité de la mise en œuvre des opérations comptables, fiscales, réglementaires et juridiques Prise en compte du cadre contractuel, juridique et réglementaire
ECCF 5.2	C5.2 Evaluer la performance économique et financière de l'entreprise agricole	Maîtrise des outils de diagnostic économique et financier Adaptation des modalités de suivi de la performance Qualité d'analyse des données et indicateurs économiques et financiers
ECCF 5.3	C5.3 Estimer les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières de la mise en œuvre d'un projet	Caractérisation des conséquences économiques, sociales, juridiques et financières liées au projet Maîtrise des outils de gestion prévisionnelle Mise en œuvre d'outils mathématiques adaptés

3 ECCF : 1 à 3 situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

Ces situations d'évaluation doivent prendre appui sur un ou plusieurs cas concrets (exploitation de stage, exploitation d'apprentissage, exploitation partenaire, exploitation de l'établissement, cas reconstitué pour les besoins de l'épreuve…).
Au moins une ECCF est conduite à l'écrit.

Une partie pratique mobilisant l'utilisation d'un outil numérique est attendue en ECCF 5.3.
Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 5 éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

Examinateurs :
Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise pour chaque capacité.
Un enseignant de mathématiques est associé à l'évaluation de la capacité C5.3.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E6 : « Management de l'activité de l'entreprise agricole »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Manager l'activité de l'entreprise agricole ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production	Justification de la combinaison productive Planification des activités de l'entreprise Ajustement de l'organisation du travail aux aléas
ECCF 6.2	C6.2 Manager une équipe de travail	Prévision des postes et des emplois Suivi de la relation individuelle au travail Mise en place de la cohésion d'équipe
ECCF 6.3	C6.3 Mettre en œuvre une démarche Qualité Hygiène Sécurité Environnement	Prise en compte de la réglementation professionnelle Diagnostic de la qualité hygiène sécurité environnement Proposition d'ajustements du processus de mise en œuvre de la QHSE

3 ECCF : 1 à 3 situations d'évaluation, s'appuyant sur une/des situations professionnelles en lien avec la fiche descriptive d'activités (FDA) du BTSA ACS'AGRI doivent permettre d'évaluer les 3 capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

L'évaluation de la capacité C6.1 « Organiser la combinaison des facteurs de production » prend appui sur une situation professionnelle permettant d'analyser la combinaison de facteurs de production. La situation doit présenter une concurrence dans l'utilisation de facteurs par différentes activités.
Au moins une capacité est évaluée sous forme d'oral ou de pratique explicitée.
Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 6 éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

Examinateurs :
Pour chacune des capacités, deux ou trois évaluateurs :

- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise et
- un enseignant de sciences et techniques agronomiques, productions végétales et/ou
- un enseignant de sciences et techniques agronomiques, productions animales.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

2.4 : Epreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Epreuve E4 : « Pilotage des systèmes biotechniques dans une perspective de multiperformance »

Cette épreuve évalue la capacité correspondant au bloc 4, « Piloter des systèmes de culture et d'élevage dans une perspective de multiperformance ».

Capacités certifiées	Critères
C4.1 Evaluer la performance globale d'un système biotechnique	Choix des indicateurs Identification et traitement de données Mise en œuvre de l'évaluation Identification des marges de progrès et des points de fragilité
C4.2 Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système de culture	Valorisation des interactions productions animales / productions végétales Choix et combinaison des opérations techniques Suivi des opérations techniques Qualité de l'ajustement
C4.3 Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système d'élevage	Valorisation des interactions productions animales /productions végétales Choix et combinaison des opérations techniques Suivi des opérations techniques Qualité de l'ajustement
C4.4 Concevoir un système biotechnique durable et résilient	Prise en compte des enjeux à différentes échelles Questionnement des complémentarités productions animales / productions végétales Adaptation de la proposition à la situation

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 45 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur 4 fiches de 2 pages maximum et sans annexe, chacune de format A4, produites par le candidat :

- Une fiche évaluation de la performance globale d'un système biotechnique clairement caractérisé, dans son contexte ;
- Une fiche conduite d'un système de culture dans son contexte ;
- Une fiche conduite d'un système d'élevage dans son contexte ;
- Une fiche proposition d'un système biotechnique durable et résilient dans son contexte. Ce système doit avoir fait l'objet d'un travail de conception ou reconception de la part du candidat.

Nature et modalités de l'épreuve

Le candidat a vécu tout ou partie des processus de production présentés.
C4.2 et C4.3 peuvent porter sur 2 systèmes indépendants ou sur un même système biotechnique.
C4.1 et C4.4 peuvent porter sur le système biotechnique abordé en C4.2 et/ou C4.3.

Les fiches font partie de l'évaluation. Elles ne sont pas évaluées en tant que telles mais contribuent à l'évaluation de la capacité C.4.

Les quatre fiches sont remises en deux exemplaires par le candidat au jury lors de l'entrée en salle.
Le jury dispose de 10 minutes entre chaque candidat pour prendre connaissance des fiches.

Tout candidat n'ayant pas transmis l'ensemble de ses fiches ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E4. Le candidat sera considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et les examinateurs complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :
L'oral, d'une durée de 45 minutes, en lien avec les éléments mentionnés par le candidat dans ses fiches comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat :
 - de l'évaluation d'un système biotechnique,
 - au choix du candidat, d'un ajustement de la conduite du système de culture ou d'élevage,
 - des caractéristiques du système conçu ou reconçu.
- 35 minutes d'entretien avec les évaluateurs durant lesquelles le candidat est amené, à préciser et à approfondir des éléments présentés, en lien avec les capacités du bloc de compétences 4.

Seules les fiches du candidat, en impression papier peuvent être utilisées en qualité de support de l'oral pour cette épreuve.

Examinateurs :
L'évaluation est réalisée par deux évaluateurs :

- Un enseignant de sciences et techniques agronomiques, productions végétales de la spécialité,
- Un enseignant de sciences et techniques agronomiques, productions animales de la spécialité.

Grille d'évaluation : Annexe 3

Epreuve E5 : « Gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 5, « Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole »

Capacités certifiées	Critères
C5.1 Répondre aux échéances réglementaire, fiscales, sociales, comptables et juridiques	Organisation adaptée des pièces comptables Conformité de la mise en œuvre des opérations comptables, fiscales, réglementaires et juridiques Prise en compte du cadre contractuel, juridique et réglementaire
C5.2 Evaluer la performance économique et financière de l'entreprise agricole	Maîtrise des outils de diagnostic économique et financier Adaptation des modalités de suivi de la performance Qualité d'analyse des données et indicateurs économiques et financiers
C5.3 Estimer les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières de la mise en œuvre d'un projet	Caractérisation des conséquences économiques, sociales, juridiques et financières liées au projet Maîtrise des outils de gestion prévisionnelle Mise en œuvre d'outils mathématiques adaptés

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur un dossier produit par le candidat dans lequel il évalue la performance économique et financière d'une entreprise agricole et estime les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières chiffrables ou non chiffrables d'un projet d'évolution lié à l'entreprise analysée. Dans le cadre de l'analyse présentée, la maîtrise de la conduite des opérations comptables est vérifiée.

Nature et modalités de l'épreuve :
Le dossier de 10 pages maximum (hors annexes) comprend en annexes les documents qui ont servi de base aux calculs, compte de résultat et bilan en particulier.

Le dossier fait partie de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel mais contribue à l'évaluation de la capacité C5.

Le dossier est remis par le candidat au chef de centre au moment de l'appel.
Les évaluateurs disposent de 15 minutes entre chaque candidat pour prendre connaissance du dossier.

Tout candidat n'ayant pas transmis le dossier ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E5. Le candidat sera considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :
L'oral d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat des éléments clés du dossier
- 30 minutes d'entretien avec les évaluateurs durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et dans son dossier et à montrer sa maîtrise des capacités certifiées par l'épreuve E5. Le temps de l'oral permet de vérifier l'atteinte de la capacité C5.1 en lien avec le support.

L’usage d’un support de présentation sous format papier ou numérique (avec PDF sur clé USB et copie papier de secours) est autorisé pour l’épreuve E5. La salle d’examen est équipée d’un tableau, d’un vidéoprojecteur et d’un ordinateur.

Examinateur :
L’évaluation est réalisée par un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d’entreprise de la spécialité intervenant de préférence dans le module M5.

Grille d’évaluation : Annexe 4

Epreuve E6 : « Management de l'activité de l'entreprise agricole »

Cette épreuve valide la capacité correspondant au bloc 6, « Manager l'activité de l'entreprise agricole ».

Capacités certifiées	Critères
C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production	Justification de la combinaison productive Planification des activités de l'entreprise Ajustement de l'organisation du travail aux aléas
C6.2 Manager une équipe de travail	Prévision des postes et des emplois Suivi de la relation individuelle au travail Mise en place de la cohésion d'équipe
C6.3 Mettre en œuvre une démarche Qualité Hygiène Sécurité Environnement	Prise en compte de la réglementation professionnelle Diagnostic de la qualité hygiène sécurité environnement Proposition d'ajustements du processus de mise en œuvre de la QHSE

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 30 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur 3 fiches de 2 pages maximum de format A4 produites par le candidat à partir de son vécu professionnel dans une ou des structures relevant de la fiche descriptive d'activités (FDA) du BTSA ACS'AGRI :

- Une fiche d'analyse d'une combinaison productive dans un contexte d'activité mettant en concurrence des facteurs de production
- Une fiche d'analyse du management d'un collectif de travail
- Une fiche d'analyse du suivi de la mise en œuvre d'une démarche de type QHSE en contexte

Nature et modalités de l'épreuve
Le candidat a vécu tout ou partie des éléments présentés.

Les fiches font partie de l'évaluation. Elles ne sont pas évaluées en tant que telles mais contribuent à l'évaluation de la capacité C6.
Les fiches en deux exemplaires sont remises par le candidat au jury lors de l'entrée en salle.
Le jury dispose de 10 minutes entre chaque candidat pour prendre connaissance des fiches.

Tout candidat qui ne fournit pas l'ensemble des 3 fiches aux évaluateurs ne peut pas prétendre présenter l'épreuve E6. Il sera considéré comme non évaluable. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve :

L'oral, d'une durée de 30 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat de l'ensemble des fiches. Le candidat insiste notamment sur les déterminants et sur la cohérence des choix réalisés ;
- 20 minutes d'entretien avec les évaluateurs durant lesquelles le candidat, en lien avec les capacités visées, est amené à préciser et/ou à approfondir et compléter les éléments présentés

Seules les fiches des candidats, en impression papier, peuvent être utilisées en qualité de support de l'oral pour cette épreuve.

Examinateurs :
L'évaluation est réalisée par deux évaluateurs de la spécialité :

- Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise intervenant de préférence en module M6, et
- Un enseignant de sciences et techniques agronomiques, productions végétales ou productions animales.

Grille d'évaluation : Annexe 5

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Rappel : Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents. La grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune de ces parties est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E4 : « Pilotage des systèmes biotechniques dans une perspective de multiperformance »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Piloter des systèmes de culture et d'élevage dans une perspective de multiperformance ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Evaluer la performance globale d'un système biotechnique	Choix des indicateurs Identification et traitement de données Mise en œuvre de l'évaluation Identification des marges de progrès et des points de fragilité
ECCF 4.2	C4.2 Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système de culture	Valorisation des interactions productions animales / productions végétales Choix et combinaison des opérations techniques Suivi des opérations techniques Qualité de l'ajustement
ECCF 4.3	C4.3 Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système d'élevage	Valorisation des interactions productions animales /productions végétales Choix et combinaison des opérations techniques Suivi des opérations techniques Qualité de l'ajustement
ECCF 4.4	C4.4 Concevoir un système biotechnique durable et résilient	Prise en compte des enjeux à différentes échelles Questionnement des complémentarités productions animales / productions végétales Adaptation de la proposition à la situation

4 ECCF : évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :

La mobilisation et la manipulation d'outils mathématiques et informatiques à des fins de prise de décision sont attendues dans l'évaluation de la C4.1. Une partie pratique obligatoire mobilisant l'utilisation d'un outil numérique est également attendue lors de l'évaluation de cette capacité.

La mobilisation et la manipulation d'outils informatiques à des fins de prise de décision sont également attendues dans au moins une des capacités C4.2 ou C4.3.

Examinateurs :
En C4.1 :

- Un enseignant de Sciences et techniques agronomiques, Productions animales ou Productions végétales et
- Un enseignant de Mathématiques et
- Un enseignant de Technologie de l'Information et du Multimédia (TIM)

En C4.2 :

- Un enseignant de Sciences et techniques agronomiques Productions végétales et
- Un enseignant de TIM s'il n'intervient pas dans la capacité C4.3 et
- Un enseignant de biologie-écologie pour la capacité C4.2 et/ou la capacité C4.3.

En C4.3 :

- Un enseignant de Sciences et techniques agronomiques Productions animales et
- Un enseignant de TIM s'il n'intervient pas dans la capacité C4.2 et
- Un enseignant de biologie-écologie pour la capacité C4.2 et/ou la capacité C4.3

En C4.4 :

- Un enseignant de Sciences et techniques agronomiques, Productions animales et
- Un enseignant de Sciences et techniques agronomiques, Productions végétales et
- Un enseignant de Sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise

Un professionnel peut être associé à l'évaluation

Synthèse des examinateurs par capacité :

	C4.1	C4.2	C4.3	C4.4
STA PV	obligatoire si pas STA PA	obligatoire		obligatoire
STA PA	obligatoire si pas STA PV		obligatoire	obligatoire
SESG-GE				obligatoire
TIM	obligatoire	ici ou en C4.3	ici ou en C4.2	
Biologie-Ecologie		ici et/ou en C4.3	ici et/ou en C4.2	
Mathématiques	obligatoire			
Nombre d'évaluateurs	3	1 à 3	1 à 3	3

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E5 : « Gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole »

Cette épreuve valide la capacité du bloc 5, « Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole »

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 Répondre aux échéances réglementaire, fiscales, sociales, comptables et juridiques	Organisation adaptée des pièces comptables Conformité de la mise en œuvre des opérations comptables, fiscales, réglementaires et juridiques Prise en compte du cadre contractuel, juridique et réglementaire
ECCF 5.2	C5.2 Evaluer la performance économique et financière de l'entreprise agricole	Maîtrise des outils de diagnostic économique et financier Adaptation des modalités de suivi de la performance Qualité d'analyse des données et indicateurs économiques et financiers
ECCF 5.3	C5.3 Estimer les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières de la mise en œuvre d'un projet	Caractérisation des conséquences économiques, sociales, juridiques et financières liées au projet Maîtrise des outils de gestion prévisionnelle Mise en œuvre d'outils mathématiques adaptés

3 ECCF : évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Modalités :

Ces situations d'évaluation doivent prendre appui sur un ou plusieurs cas concrets (exploitation de stage, exploitation d'apprentissage, exploitation partenaire, exploitation de l'établissement, cas reconstitué pour les besoins de l'épreuve…).
Au moins une capacité est évaluée à l'écrit.

Une partie pratique mobilisant l'utilisation d'un outil numérique est obligatoire en ECCF 5.3.

Examinateurs :
Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise pour chaque capacité.
Un enseignant de mathématiques est associé à l'évaluation de la capacité C5.3.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E6 : « Management de l'activité de l'entreprise agricole »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Manager l'activité de l'entreprise agricole ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production	Justification de la combinaison productive Planification des activités de l'entreprise Ajustement de l'organisation du travail aux aléas
ECCF 6.2	C6.2 Manager une équipe de travail	Prévision des postes et des emplois Suivi de la relation individuelle au travail Mise en place de la cohésion d'équipe
ECCF 6.3	C6.3 Mettre en œuvre une démarche Qualité Hygiène Sécurité Environnement	Prise en compte de la réglementation professionnelle Diagnostic de la qualité hygiène sécurité environnement Proposition d'ajustements du processus de mise en œuvre de la QHSE

3 ECCF : évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes, s'appuyant sur une/des situations professionnelles en lien avec la fiche descriptive d'activités (FDA) du BTSA ACS'AGRI.

Modalités :

L'évaluation de la capacité C6.1 « Organiser la combinaison des facteurs de production » prend appui sur une situation professionnelle permettant d'analyser la combinaison des facteurs de production. La situation doit présenter une concurrence dans l'utilisation de facteurs par différentes activités.

Au moins une capacité est évaluée sous forme d'oral ou de pratique explicitée.

Examinateurs :

Pour chacune des capacités, un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise et un enseignant de sciences et techniques agronomiques, productions végétales et/ou un enseignant de sciences et techniques agronomiques, productions animales.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E7 : « Pilotage d'un projet stratégique d'entreprise agricole »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7« Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multiperformance et de résilience ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Evaluer la performance globale de l'entreprise agricole	Analyse systémique du fonctionnement de l'entreprise Analyse multicritère de la performance globale de l'entreprise
C7.2 Conduire une évaluation prospective de la résilience de l'entreprise agricole	Caractérisation des menaces et des opportunités à différents pas de temps Explicitation des leviers d'action en faveur de la résilience de l'entreprise agricole
C7.3 Concevoir un projet stratégique d'entreprise multiperformante et résiliente et son suivi dans le temps	Explicitation des axes et objectifs stratégiques du projet Explicitation des actions à entreprendre Elaboration des indicateurs de suivi stratégique

3 ECCF : évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes, s'appuyant sur un ou plusieurs cas concrets (exploitation de stage, exploitation d'apprentissage, exploitation partenaire, exploitation de l'établissement, cas reconstitué pour les besoins de l'épreuve…).

Examinateurs :

L'évaluation de chacune des capacités est réalisée par :
Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise
Un enseignant en sciences et techniques agronomiques, productions végétales ou productions animales

Un professionnel peut être associé à l'évaluation.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E8 : « Accompagnement du changement stratégique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Faire émerger les besoins d'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs dans un contexte territorial donné	Diagnostic territorialisé de la situation de l'acteur ou du collectif d'acteurs Problématisation de la demande de l'acteur ou du collectif d'acteurs Formalisation des besoins d'accompagnement stratégique
C8.2 Contribuer à la mise à disposition de ressources utiles à l'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs	Repérage de ressources utiles à l'accompagnement Analyse des ressources repérées au regard de la dynamique d'accompagnement Hiérarchisation de ressources pertinentes
C8.3 Contribuer à la construction d'un plan opérationnel d'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs	Justification des choix opérés Propositions d'amélioration

3 ECCF : évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

La (les) situation(s) d'évaluation permettant d'évaluer les capacités du bloc de compétences 8 implique(nt)/s'appuie(nt) sur un ou plusieurs processus d'accompagnement du changement stratégique pour un acteur ou un collectif d'acteurs.
Dans l'analyse de cette ou de ces situations professionnelles, le candidat adopte la posture d'accompagnement d'un acteur ou d'un collectif d'acteurs et prend en compte les enjeux liés aux transitions.

L'évaluation de chacune des capacités s'appuie sur une situation professionnelle réelle vécue ou une étude de cas.

Examinateurs
Chaque capacité est évaluée par au moins deux enseignants :
L'enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise participe à l'évaluation d'au moins deux capacités.
L'enseignant de sciences et techniques agronomiques, productions végétales ou productions animales participe à l'évaluation d'au moins deux capacités.
L'enseignant d'histoire-géographie participe à l'évaluation de la C8.1.

Un professionnel peut être associé à l'évaluation de chacune des capacités.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Brevet de technicien supérieur agricole ACS'AGRI

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :**	**Épreuve : E7** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C7.1 Evaluer la performance globale de l'entreprise agricole	Analyse systémique du fonctionnement de l'entreprise	Pertinence des éléments de contexte pris en compte Mise en évidence du système de décision Mise en évidences des composantes du système de production Pertinence de la mise en relation des différentes dimensions de l'entreprise Pertinence de la modélisation du fonctionnement de l'entreprise dans son Contexte (chaînes causales, prise en compte du contexte externe et interne) Mise en évidence de la cohérence du fonctionnement de l'entreprise					**/10**	
	Analyse multicritère de la performance globale de l'entreprise	Valorisation des résultats de diagnostics Prise en compte des différentes dimensions de la performance : environnementale, technique, socio-économique… Justification des indicateurs de performance retenus Qualité de l'évaluation multicritère en contexte Mise en évidence de la cohérence globale du système au regard de la performance visée					**/10**	
	Appréciation C7.1 : **TOTAL**						**/20**	
C7.2 Conduire une évaluation prospective de la résilience de	Caractérisation des menaces et des opportunités à différents pas de temps	Identification de menaces internes et externes élargies à toutes les dimensions de la performance et dans le temps Identification d'opportunités dans les différentes dimensions de la performance et dans le temps Evaluation du degré d'exposition des menaces identifiées Evaluation des risques (dangers et fréquence d'exposition) Evaluation du degré d'occurrence des opportunités Evaluation de la vulnérabilité globale de l'entreprise					**/10**	

l'entreprise agricole	Explicitation des leviers d'action en faveur de la résilience de l'entreprise	Identification de leviers d'action possibles internes et externes, préventifs ou curatifs Identification des conditions de mise en place des leviers identifiés Caractérisation de leur effet sur le fonctionnement de l'entreprise Évaluation de leur effet sur les différentes composantes de la performance globale					**/10**	
	Appréciation C7.2 : **TOTAL**						**/20**	
C7.3 Organiser le pilotage stratégique d'un projet d'entreprise multiperformante et résiliente	Explicitation des axes et objectifs stratégiques du projet	Prise en compte des valeurs et attentes du/des pilotes Hiérarchisation des priorités du/des pilotes Prise en compte des enjeux du contexte (dont transitions) Prise en compte des enjeux de résilience de l'entreprise Prise en compte du risque à différentes échéances Pertinence des axes et objectifs au regard du contexte Pertinence des axes et objectifs au regard dans une perspective de multiperformance et résilience					**/7**	
	Elaboration des indicateurs de suivi stratégique	Identification des échéances/étapes temporelles de réalisation du plan d'actions Identification des objectifs intermédiaires à atteindre (quantitatifs ou qualitatifs) et des différentes échéances Formalisation d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du projet					**/7**	
	Explicitation des actions à entreprendre	Prise en compte des réussites et échecs de l'entreprise Prise en compte des règles de décision du/des pilotes Mobilisation de ressources et références techniques, technico-économiques… Adéquation de la proposition, et cohérence avec le contexte et les enjeux Mise en évidence de la contribution des actions proposées, à la performance et à la résilience de l'entreprise					**/6**	
	Appréciation C7.3 : **TOTAL**						**/20**	
	Total Sur 60 = C7.1+C7.2+C7.3						**/60**	
	Note Finale sur /20(C7.1+C7.2+C7.3)/3						**/20**	

Appréciation générale :	**Signatures des évaluateurs**

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Brevet de technicien supérieur agricole ACS'AGRI

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**Nom et prénom du candidat :**	**Épreuve : E8** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C8.1 Faire émerger les besoins d'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs dans un contexte territorial donné	Diagnostic territorialisé de la situation de l'acteur ou du collectif d'acteurs	Mise en place de la démarche de diagnostic territorialisé Mise en évidence des questions soulevées par l'acteur/le collectif Mise en évidence de l'origine du questionnement Mise en évidence du caractère stratégique du questionnement Prise en compte des éléments du contexte à différentes échelles Identification des acteurs impliqués et de leurs logiques Identification des politiques publiques impliquées Prise en compte des termes de la mission qui lui est confiée					/7	
	Problématisation de la demande de l'acteur ou du collectif d'acteurs	Prise en compte des valeurs, objectifs et règles de décision du ou des acteurs accompagnés Prise en compte des éléments de diagnostic disponibles Qualité des interactions avec l'acteur/le collectif Qualité de la co-construction Identification des axes stratégiques de la demande Prise en compte des enjeux des transitions Analyse critique de la posture de l'accompagnateur Prise en compte des termes de la mission qui lui est confiée					/7	
	Formalisation des besoins d'accompagnement stratégique	Mobilisation de références Pertinence des besoins d'accompagnement par rapport aux axes stratégiques identifiés Prise en compte de l'acceptabilité des besoins d'accompagnement par le ou les acteurs concernés Prise en compte des différentes échelles Prise en compte des dynamiques collectives Prise en compte de la temporalité de l'accompagnement Analyse critique de la posture de l'accompagnateur Prise en compte des termes de la mission qui lui est confiée					/6	
	Appréciation C8.1:				**TOTAL**		/20	

C8.2 Contribuer à la mise à disposition de ressources utiles à l'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs intitulé	Repérage de ressources utiles à l'accompagnement	Identification des ressources nécessaires Repérage de ressources disponibles Repérage des manques Prise en compte des termes de la mission qui lui est confiée					**/7**		
	Analyse des ressources repérées au regard de la dynamique d'accompagnement	Repérage des invariants et des singularités Identification des conditions de réussite, des freins, des leviers d'action Analyse des échecs et des risques Confrontation à la situation d'accompagnement Partage de l'analyse avec le ou les acteurs concernés Prise en compte des termes de la mission qui lui est confiée					**/7**		
	Hiérarchisation de ressources pertinentes	Fiabilité des ressources sélectionnées Adaptation au contexte des ressources sélectionnées Justification des choix opérés Adéquation aux besoins d'accompagnement identifiés Validation par le ou les acteurs concernés Prise en compte des termes de la mission qui lui est confiée					**/6**		
	Appréciation **TOTAL**					**C8.2 :**	**/20**		
C8.3 - Contribuer à la construction d'un plan opérationnel d'accompagnement stratégique d'un acteur et/ou d'un collectif d'acteurs	Justification des choix opérés	Identification des enjeux en présence pour les acteurs concernés Prise en compte des enjeux des transitions Intégration et anticipation des obstacles et freins Identification des leviers Identification des bénéfices et des risques Acceptabilité des propositions d'action Pertinence des propositions d'action Prise en compte des termes de la mission qui lui est confiée					**/12**		
	Propositions d'amélioration	Analyse critique de la posture de l'accompagnateur Analyse critique du plan d'action proposé Acceptabilité des propositions d'amélioration Pertinence des propositions d'amélioration Prise en compte des enjeux des transitions Prise en compte des termes de la mission qui lui est confiée					**/8**		
	Appréciation **TOTAL**					**C8.3 :**	**/20**		
						Total Sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3	**/60**		
						Note Finale sur /20(C8.1+C8.2+C8.3)/3	**/20**		

Appréciation générale :	**Signatures des évaluateurs**

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E4 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Brevet de technicien supérieur agricole ACS'AGRI

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**HCCF** **Nom et prénom du candidat :**	**Épreuve : E4** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C4.1 Evaluer la performance globale d'un système biotechnique	Choix des indicateurs	Pertinence des indicateurs retenus Diversité des indicateurs Justification des indicateurs retenus					/5	
	Identification et traitement de données	Production de données Collecte de données complémentaires Pertinence du traitement, de l'analyse et de la valorisation des données Interprétation des résultats					/5	
	Mise en œuvre de l'évaluation	Temporalité, moment, système évalué Justification des outils et démarches retenus Présentation et interprétation des résultats					/5	
	Identification des marges de progrès et des points de fragilité	Analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus Pertinence des marges de progrès et des points de fragilité relevés à différents pas de temps					/5	
	Appréciation **TOTAL**					**C4.1 :**	/20	
C4.2 Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système de culture	Valorisation des interactions productions animales / productions végétales	Identification des interactions potentielles et des flux Mise en évidence des conditions de réussite de la valorisation PA/PV Identification de la robustesse et des fragilités du système					/4	
	Choix et combinaison d'opérations techniques	Justification des choix en intégrant les transitions Explicitation des interactions à différentes échelles Identification des enjeux liés aux choix Mise en évidence des conditions de réussite					/6	
	Suivi des opérations techniques	Qualité de la prise d'information, des ressources/références mobilisées Mise en évidence des conditions de réussite des opérations					/4	
	Qualité de l'ajustement	Identification des risques et des opportunités associés aux aléas Repérage de la récurrence des aléas Pertinence des propositions, de la performance attendue, etc. Prévision des suites à donner					/6	

	Appréciation TOTAL					**C4.2 :**	**/20**	
C4.3 Ajuster, dans un contexte de transitions, la conduite d'un système d'élevage	Valorisation des interactions PA/PV	Identification des interactions potentielles et des flux Mise en évidence des conditions de réussite de la valorisation des liens PA/PV Identification de la robustesse et des fragilités du système					**/4**	
	Choix et combinaison d'opérations techniques	Justification des choix en intégrant les transitions Explicitation des interactions à différentes échelles d'espace et de temps Identification des enjeux liés aux choix Mise en évidence des conditions de réussite					**/6**	
	Suivi des opérations techniques	Qualité de la prise d'information, des ressources/références mobilisées Mise en évidence des conditions de réussite des opérations					**/4**	
	Qualité de l'ajustement	Identification des risques et des opportunités associés aux aléas Repérage de la récurrence des aléas Pertinence des propositions, de la performance attendue Prévision des suites à donner					**/6**	
	Appréciation TOTAL					**C4.3 :**	**/20**	
C4.4 Concevoir un système biotechnique durable et résilient	Prise en compte des enjeux à différentes échelles	Diversité des enjeux pris en compte Caractérisation des enjeux pris en compte Justification des enjeux pris en compte Identification des porteurs d'enjeux					**/6**	
	Questionnement des complémentarités PA/PV	Intérêts et limites de la complémentarité Prise en compte d'échelles multiples Identification des conditions de réussite des complémentarités					**/6**	
	Adaptation de la proposition à la situation	Mise en évidence des éléments saillants de contexte internes et externes à l'entreprise Mise en évidence des opportunités et menaces dans une vision prospective et élargie du contexte de production Pertinence de la proposition retenue Identification de la plus-value, des points de faiblesse et de vigilance de la proposition					**/8**	
	Appréciation C4.4 :					**TOTAL**	**/20**	
						Total Sur 80 = C4.1+C4.2+C4.3+C4.4	**/80**	
						Note Finale sur /20 (C4.1+C4.2+C4.3+C4.4)/4	**/20**	

Appréciation générale :	**Signatures des évaluateurs**

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

2- Annexe n° 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E 5 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Brevet de technicien supérieur agricole ACS'AGRI

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**HCCF** **Nom et prénom du candidat :**	**Épreuve : E5** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES[1]	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.1 Répondre aux échéances réglementaires, fiscales, sociales, comptables et juridiques	Organisation adaptée des pièces comptables	Objectifs pris en compte Moyens et contraintes pris en compte Délais et échéances respectées Planification de la mise en œuvre adaptée Justification des choix opérés					/5	
	Conformité de la mise en œuvre des opérations comptables, fiscales, réglementaires et juridiques	Ressources mobilisées adaptées Cadres réglementaires juridiques et fiscaux respectés Respect des principes et règles d'enregistrement comptable Exactitude/cohérence des résultats présentés Justification des choix opérés					/9	
	Prise en compte du cadre contractuel, juridique et réglementaire	Eléments du cadre identifiés Prise en compte/utilisation du cadre exacte/adaptée Justification des choix opérés					/6	
	Appréciation C5.1 :					**TOTAL**	/20	
C5.2 Evaluer la performance économique et financière de l'entreprise agricole	Maîtrise des outils de diagnostic économique et financier	Outils mobilisés adaptés Modalités de calculs maîtrisées Exactitude/cohérence des résultats Justification des choix opérés					/9	
	Adaptation des modalités de suivi de la performance	Eléments de la performance identifiés Prise en compte de la temporalité Prise en compte des besoins exprimés Justification des choix opérés					/5	

	Qualité d'analyse des données et indicateurs économiques et financiers	Pertinence du choix des données analysées Prise en compte du contexte (caractéristiques de l'entreprise, filière, système de production) Mobilisation adaptée de références (historiques, de groupe, …) Cohérence de l'analyse					/6	
	Appréciation **TOTAL**					**C5.2 :**	/20	
C5.3 Estimer les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières de la mise en œuvre d'un projet	Caractérisation des conséquences économiques, sociales, juridiques et financières liées au projet	Eléments de la situation initiale caractérisés Eléments de la situation projetée définis Etapes de la réalisation du projet identifiées Proposition adaptée de convention et contrats nécessaires au projet Risques identifiés Justification des choix opérés Pertinence des choix					/6	
	Maîtrise des outils de gestion prévisionnelle	Outils mobilisés adaptés Modalités de calcul maîtrisées Exactitude des résultats Analyse pertinente des résultats Justification des choix opérés					/9	
	Mise en œuvre d'outils mathématiques adaptés	Mobilisation des outils mathématiques Utilisation des outils numériques adaptés Analyse des résultats au regard du questionnement					/5	
	Appréciation **TOTAL**					**C5.3 :**	/20	
						Total Sur 60 = C5.1+C5.2+C5.3	/60	
						Note Finale sur /20 (C5.1+C5.2+C5.3)/3	**/20**	

Appréciation générale :	**Signatures des évaluateurs**

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E 6 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Brevet de technicien supérieur agricole ACS'AGRI

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**	**HCCF** **Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**	**Épreuve : E6** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES[1]	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production	Justification de la combinaison productive	Prise en compte de données quantitatives liées au travail Prise en compte de données qualitatives liées au travail Prise en compte des autres facteurs de production Prise en compte de la concurrence des autres activités Prise en compte des risques de toute nature Priorisation / Hiérarchisation des facteurs mobilisés					/10	
	Planification des activités de l'entreprise	Ordonnancement des tâches par activité Elaboration d'un calendrier de travail Identification des facteurs limitants Repérage des périodes en tension Cohérence entre organisation du travail et objectifs fixés					/5	
	Ajustement de l'organisation du travail aux aléas	Identification des aléas Repérage de l'impact des aléas sur l'organisation du travail Pertinence de la réponse apportée					/5	
	Appréciation TOTAL						**C6.1 :** /20	
C6.2 Manager une équipe de travail	Prévision des postes et des emplois	Identification des besoins en compétence Formalisation du besoin Réalisation d'une veille réglementaire					/8	
	Suivi de la relation individuelle au travail	Gestion administrative et sociale adaptée de la relation contractuelle de travail Gestion de situations particulières (tensions, conflits…) Mise en œuvre d'actions favorisant la fidélisation et la montée en compétences du personnel					/6	

	Mise en place de la cohésion d'équipe	Mise en évidence des leviers de management mobilisés favorisant la cohésion de l'équipe Caractérisation des modalités du management mis en place faisant obstacle à la cohésion de l'équipe Identification de situations risquant de fragiliser la cohésion de l'équipe Identification de remédiations apportées en faveur de la cohésion d'équipe Identification des effets positifs de la cohésion d'équipe observée Identification d'amélioration(s) possible(s) du management en faveur de la cohésion d'équipe					**/6**	
	Appréciation TOTAL					**C6.2 :**	**/20**	
C6.3 « Mettre en œuvre une démarche Qualité Hygiène Sécurité Environnement	Prise en compte de la réglementation professionnelle	Identification des réglementations à prendre en compte dans l'activité retenue Repérage des risques liés à l'activité					**/10**	
	Diagnostic de la qualité hygiène sécurité environnement	Identification des démarches mises en place Conditions d'application et de reconnaissance des démarches identifiées (enregistrements, traçabilité…) Analyse des points forts et des points faibles de la démarche QHSE mise en place dans la structure					**/6**	
	Proposition d'ajustements du processus de mise en œuvre de la QHSE	Identification de pistes d'amélioration hiérarchisées Formalisation d'actions correctives Identification de freins et d'intérêts à la mise en place des actions correctives proposées					**/4**	
	Appréciation TOTAL					**C6.3 :**	**/20**	
						Total Sur 60 = C6.1+C6.2+C6.3	**/60**	
						Note Finale sur /20 (C6.1+C6.2+C6.3)/3	**/20**	

Appréciation générale :	**Signatures des évaluateurs**

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n°6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Date :	**Nom et prénom du candidat :**	**ECCF :**

Capacité	**Critères** A reporter depuis le référentiel d'évaluation	**Indicateurs**[1]	**- -**	**-**	**+**	**+ +**	**Barème**[2]	**APPRÉCIATIONS**
A reporter depuis le référentiel de compétences	Les critères d'évaluation font partie du référentiel d'évaluation et à ce titre sont **règlementaires**. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	A spécifier par les évaluateurs. C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
							/	
							/	
							/	
							/	
		TOTAL					**/20**	

1Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

2 Points attribués à la capacité ou aux critères mais jamais aux indicateurs

2

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de fiche(s)

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Brevet de Technicien Supérieur Agricole ACS'AGRI

Procès-Verbal de constat d'absence de fiche(s) ou de dossier
Epreuves E4, E5 et E6

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n° de l'épreuve :

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF « **Pilotage des systèmes biotechniques dans une perspective de multiperformance »** avec ____ fiche(s) au lieu des quatre fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les quatre fiches. (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF **« Gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole »** sans le dossier requis. (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF « **Management de l'entreprise agricole »** avec ____ fiche(s) au lieu des trois fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les trois fiches. (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 29 décembre 2023 portant création du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité « Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise Agricole », ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à Le

Le candidat
Nom, prénom, signature

Le chef de centre
Nom, prénom, signature

☐ Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :
- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail. Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.

(*) cocher la case correspondant à l'épreuve concernée